

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte - ARPE-AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25130109900049

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

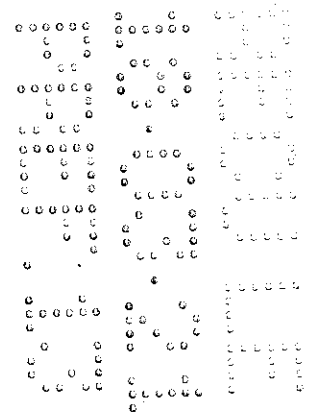
M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Budget ARPE (3)

ANNEE 2021

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Couverture du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	22
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans-Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	25


Code INSEE 13001	ARPE-AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE Budget ARPE	BP 2021
---------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55,52 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102,64 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	6,06 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

ARPE-AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE
Budget ARPE
BP 2021

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

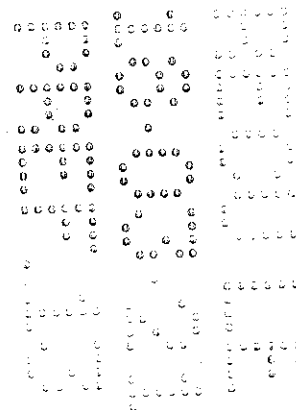
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E	4 143 603,00	4 143 603,00
		+	+
R	E	200 393,99	0,00
P	S	(si déficit)	(si excédent)
O	R	0,00	743 521,26
		=	=
		4 343 996,99	4 887 124,26

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	108 033,00	108 033,00
		+	+
R	E	143 101,80	0,00
P	S	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	R	0,00	659 403,94
		=	=
		251 134,80	767 436,94

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 595 131,79	5 654 561,20
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 001 763,35	200 393,99	670 256,00	670 256,00	870 649,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 365 568,00	0,00	2 361 353,00	2 361 353,00	2 361 353,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante	220 755,00	0,00	1 019 665,00	1 019 665,00	1 019 665,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 588 086,35	200 393,99	4 051 274,00	4 051 274,00	4 261 667,99
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues.	500,00		500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 589 586,35	200 393,99	4 052 774,00	4 052 774,00	4 263 167,99
023	Virement à la section d'investissement (5)	69 646,44		43 997,99	43 997,99	43 997,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	39 763,56		46 831,01	46 831,01	46 831,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		109 410,00		90 829,00	90 829,00	90 829,00
TOTAL		3 698 996,35	200 393,99	4 143 603,00	4 143 603,00	4 343 996,99

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 343 996,99
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	28 860,00	0,00	22 682,00	22 682,00	22 682,00
70	Produits services, domaine et ventes div	64 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 326 057,00	0,00	4 080 511,00	4 080 511,00	4 080 511,00
75	Autres produits de gestion courante	29 297,00	0,00	25 410,00	25 410,00	25 410,00
Total des recettes de gestion courante		3 448 764,00	0,00	4 128 603,00	4 128 603,00	4 128 603,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	18 500,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 467 264,00	0,00	4 143 603,00	4 143 603,00	4 143 603,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 467 264,00	0,00	4 143 603,00	4 143 603,00	4 143 603,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	743 521,26
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 887 124,26
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	90 829,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

ARPE-AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE - Budget ARPE - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	88 984,80	87 601,80	106 033,00	106 033,00	193 634,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	103 483,60	55 500,00	2 000,00	2 000,00	57 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	192 468,40	143 101,80	108 033,00	108 033,00	251 134,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	192 568,40	143 101,80	108 033,00	108 033,00	251 134,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	192 568,40	143 101,80	108 033,00	108 033,00	251 134,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	251 134,80
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 350,00	0,00	17 204,00	17 204,00	17 204,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 350,00	0,00	17 204,00	17 204,00	17 204,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 350,00	0,00	17 204,00	17 204,00	17 204,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	69 646,44	0,00	43 997,99	43 997,99	43 997,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	39 763,56	0,00	46 831,01	46 831,01	46 831,01
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	109 410,00	0,00	90 829,00	90 829,00	90 829,00

ARPE-AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE - Budget ARPE - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	112 760,00	0,00	108 033,00	108 033,00	108 033,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						659 403,94
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						767 436,94

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	90 829,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	870 649,99		870 649,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 361 353,00		2 361 353,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 019 665,00		1 019 665,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	46 831,01	46 831,01
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500,00		500,00
023	Virement à la section d'investissement		43 997,99	43 997,99
Dépenses de fonctionnement – Total		4 253 167,99	90 829,00	4 343 996,99

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 343 996,99
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	193 634,80	0,00	193 634,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	57 500,00	0,00	57 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		251 134,80	0,00	251 134,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	251 134,80
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	22 682,00		22 682,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	4 080 511,00		4 080 511,00
75	Autres produits de gestion courante	25 410,00	0,00	25 410,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	0,00	15 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 143 603,00	0,00	4 143 603,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	743 521,26
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 887 124,26
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	17 204,00	0,00	17 204,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		46 831,01	46 831,01
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		43 997,99	43 997,99
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		17 204,00	90 829,00	108 033,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	659 403,94
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	767 436,94
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 001 763,36	670 256,00	670 256,00
60228	Autres fournitures consommables	300,00	500,00	500,00
60622	Carburants	11 710,97	6 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	10 300,00	19 950,00	19 950,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	200,00	200,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 691,89	2 150,00	2 150,00
6064	Fournitures administratives	8 033,54	8 650,00	8 650,00
6132	Locations immobilières	141 143,00	105 590,00	105 590,00
6135	Locations mobilières	52 276,08	21 300,00	21 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	11 253,00	9 554,00	9 554,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	77 009,01	81 681,00	81 681,00
6161	Multirisques	2 340,00	2 096,00	2 096,00
617	Etudes et recherches	266 295,00	41 000,00	41 000,00
6182	Documentation générale et technique	6 765,00	9 650,00	9 650,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 446,00	6 550,00	6 550,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 346,50	5 700,00	5 700,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	750,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	45 650,00	48 000,00	48 000,00
6228	Divers	8 950,00	39 450,00	39 450,00
6231	Annonces et insertions	35 600,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	134 151,40	106 700,00	106 700,00
6238	Divers	30 148,00	39 700,00	39 700,00
6241	Transports de biens	15 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	10 340,00	8 750,00	8 750,00
6256	Missions	17 988,02	12 225,00	12 225,00
6257	Réceptions	36 899,72	27 800,00	27 800,00
6261	Frais d'affranchissement	17 598,21	15 700,00	15 700,00
6262	Frais de télécommunications	21 000,00	25 000,00	25 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 221,00	13 660,00	13 660,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	878,62	200,00	200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 178,39	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 365 568,00	2 361 353,00	2 361 353,00
6218	Autre personnel extérieur	185 350,00	191 510,00	191 510,00
6331	Versement mobilité	21 650,00	16 610,00	16 610,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 750,00	4 160,00	4 160,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 700,00	14 120,00	14 120,00
64111	Rémunération principale titulaires	886 032,00	812 476,00	812 476,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	42 100,00	39 630,00	39 630,00
64118	Autres indemnités titulaires	369 250,00	382 360,00	382 360,00
64131	Rémunérations non tit.	245 950,00	412 861,00	412 861,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	209 660,00	135 420,00	135 420,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	275 750,00	254 560,00	254 560,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	10 710,00	18 700,00	18 700,00
6472	Prestations familiales directes	3 510,00	3 100,00	3 100,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	9 000,00	9 775,00	9 775,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 826,00	3 631,00	3 631,00
6478	Autres charges sociales diverses	61 410,00	45 300,00	45 300,00
6488	Autres charges	16 920,00	17 140,00	17 140,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	220 755,00	1 019 665,00	1 019 665,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	250,00	250,00
6518	Autres	250,00	0,00	0,00
6555	Contribut° CNFPT (personnel privé emploi	195 500,00	133 300,00	133 300,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	25 000,00	886 110,00	886 110,00
65888	Autres	5,00	5,00	5,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 588 086,36	4 051 274,00	4 051 274,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	500,00	500,00	500,00

ARPE-AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE - Budget ARPE - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 589 586,35	4 052 774,00	4 052 774,00
023	Virement à la section d'investissement	69 646,44	43 997,99	43 997,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	39 763,56	46 831,01	46 831,01
6611	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	39 763,56	46 831,01	46 831,01
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		109 410,00	90 829,00	90 829,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		109 410,00	90 829,00	90 829,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 698 996,35	4 143 603,00	4 143 603,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	200 393,99
-----------------------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 343 996,99
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	28 860,00	22 682,00	22 682,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	28 860,00	22 682,00	22 682,00
70	Produits services, domaines et ventes div	64 650,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	64 650,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 326 057,00	4 080 511,00	4 080 511,00
74718	Autres participations Etat	740 000,00	580 320,00	580 320,00
7472	Participat° Régions	1 500 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
7473	Participat° Départements	150 000,00	100 000,00	100 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	30 000,00	90 720,00	90 720,00
74758	Participat° Autres groupements	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	139 116,00	1 140 672,00	1 140 672,00
7478	Participat° Autres organismes	736 941,00	588 799,00	588 799,00
75	Autres produits de gestion courante	29 297,00	25 410,00	25 410,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	29 297,00	25 410,00	25 410,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 448 764,00	4 128 603,00	4 128 603,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	18 500,00	15 000,00	15 000,00
7713	Libéralités reçues	18 500,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 467 264,00	4 143 603,00	4 143 603,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 467 264,00	4 143 603,00	4 143 603,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	743 521,26
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 887 124,26

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réalliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	88 984,80	106 033,00	106 033,00
2051	Concessions, droits similaires	88 984,80	106 033,00	106 033,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	103 483,60	2 000,00	2 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	6 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	20 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	74 013,60	2 000,00	2 000,00
2184	Mobilier	1 971,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 499,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		192 468,40	108 033,00	108 033,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	100,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		100,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		192 568,40	108 033,00	108 033,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		192 568,40	108 033,00	108 033,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	143 101,80
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	251 134,80
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réévaluer.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 350,00	17 204,00	17 204,00
10222	FCTVA	3 350,00	17 204,00	17 204,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 350,00	17 204,00	17 204,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 350,00	17 204,00	17 204,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	69 646,44	43 997,99	43 997,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (7) (8)	39 783,56	46 831,01	46 831,01
28051	Cessions et droits similaires	12 337,08	18 125,36	18 125,36
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 080,00	536,00	536,00
28181	Installations générales, aménagt divers	759,00	1 902,08	1 902,08
28183	Matériel de bureau et informatique	21 483,46	23 260,90	23 260,90
28184	Mobilier	2 808,06	2 610,71	2 610,71
28188	Autres immo. corporelles	295,96	395,96	395,96
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		109 410,00	90 829,00	90 829,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		109 410,00	90 829,00	90 829,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		112 760,00	108 033,00	108 033,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			659 403,94	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			767 436,94	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	09-03-2011

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051 Concessions et droits similaires	2	09/03/2011
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	6	09/03/2011
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	20	09/03/2011
L	2182 Matériel de transport	5	09/03/2011
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	09/03/2011
L	2184 Mobilier	10	09/03/2011

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16,00	0,00	16,00	11,30	3,00	14,30
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CL	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE ATTACHE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	A	9,00	0,00	9,00	5,30	2,00	7,30
	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,00	0,00	26,00	13,70	6,00	19,70
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR	A	7,00	0,00	7,00	1,00	6,00	7,00
INGENIEUR CHEF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	13,00	0,00	13,00	11,20	0,00	11,20
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	4,00	0,00	4,00	1,50	0,00	1,50
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		43,00	0,00	43,00	25,80	9,00	34,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

ARPE-AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE - Budget ARPE - BP - 2021

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETP ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETP ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETP (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 28 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	ADM		0,00	A	CDD
ATTACHE	A	ADM		0,00	A	CDI
ATTACHE	A	ADM		0,00	A	CDD
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	CDD
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	GDI
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	CDD
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	CDD
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	CDD
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	CDD
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URS : Urbanisme (dont aménagement urbain).S : Services
MS : Médico-social
MT : Médico-technique.
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du secrétaire de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-5 : article 22 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

40 : article 40 : travailleurs détachés sur emplois fonctionnaires

41 : article 41 : travailleurs détachés sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 : collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-3-39 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/03/2021



Présenté par Le Mme la Présidente (1),

A Marseille, le 16/03/2021

Le Mme la Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Marseille, le 16/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Mme la Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2021, et de la publication le 16/03/2021

A Marseille, le 16/03/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.



